

### Inscriptions en PACES pour l'année universitaire 2017/2018

**Important : Pour la rentrée universitaire 2017-2018, les documents papiers ont été dématérialisés.**

**Toutes les demandes préalables d'inscription en PACES (Formulaire A, B, ou C) se feront exclusivement en ligne via la plateforme e-candidat santé.**

Les dispositions ci-dessous sont fixées pour permettre à l'étudiant de préparer sa rentrée en PACES avec les ressources pédagogiques mises à sa disposition dès la finalisation de son inscription administrative à l'université\*. Les services de l'UFR Santé ne traitent aucune demande au-delà des délais indiqués.

Vous sollicitez :	Vous êtes :		Etape 1 : Procédure préalable à une inscription ou une réinscription en PACES	Etape 2 : Inscription à l'Université
une 1 <sup>ère</sup> inscription en PACES	Bachelier de la session 2017	âgé(e) de moins de 26 ans	Pré-inscription uniquement sur le portail Admission Post-Bac (APB)** Date limite fixée au 20 mars 2017 : calendrier sur <a href="http://t.univ-reunion.fr/256">http://t.univ-reunion.fr/256</a>	L'inscription administrative s'effectue auprès du service central de l'université (DSVE) avec le dossier complet prévu à cet effet et sur présentation au rendez-vous sollicité : - de la notification écrite d'affectation en PACES – Université de La Réunion délivrée après confirmation du choix d'orientation sur le portail Admission Post-Bac pour tous les étudiants relevant de cette procédure  - de la lettre d'admission reçue par e-mail stipulant une autorisation d'inscription pour les étudiants soumis à une demande préalable d'inscription ou de dérogation  <b>Informations :</b> Modalités et date limite sur <a href="http://t.univ-reunion.fr/255">http://t.univ-reunion.fr/255</a>
		âgé(e) de plus de 26 ans	Demande préalable d'inscription ( <b>formulaire A</b> ) à compléter en ligne sur la plateforme e-candidat santé <a href="http://t.univ-reunion.fr/257">http://t.univ-reunion.fr/257</a>  Date limite d'envoi du dossier en ligne : <b>30 mars 2017</b>	
	Bachelier antérieur à la session 2017	âgé(e) de moins de 26 ans	Pré-inscription sur le portail Admission Post-Bac (APB)** Date limite fixée au 20 mars 2017 : calendrier sur <a href="http://t.univ-reunion.fr/256">http://t.univ-reunion.fr/256</a> <b>et</b> Demande préalable d'inscription ( <b>formulaire A</b> ) à compléter en ligne sur la plateforme e-candidat santé <a href="http://t.univ-reunion.fr/257">http://t.univ-reunion.fr/257</a>  Date limite d'envoi du dossier en ligne : <b>30 mars 2017</b>	
		âgé(e) de plus de 26 ans	Demande préalable d'inscription ( <b>formulaire A</b> ) à compléter en ligne sur la plateforme e-candidat santé <a href="http://t.univ-reunion.fr/257">http://t.univ-reunion.fr/257</a>  Date limite d'envoi du dossier en ligne : <b>30 mars 2017</b>	
une 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> inscription en PACES	Etudiant(e) inscrit(e) en PACES à l'université de La Réunion		<p><b>2<sup>ème</sup> inscription (Redoublement) :</b> Cas N°1 : étudiants autorisés à redoubler, réinscription accordée de droit (voir <b>Etape 2</b>, rubrique <b>informations</b>) Cas N°2 : étudiants non autorisés à redoubler, réinscription soumise à l'obtention d'une dérogation (<b>formulaire B</b>) à compléter en ligne sur la plateforme e-candidat santé <a href="http://t.univ-reunion.fr/257">http://t.univ-reunion.fr/257</a></p> <p><b>3<sup>ème</sup> inscription (Triplement) :</b> réinscription soumise à l'obtention d'une dérogation (<b>formulaire C</b>) à compléter en ligne sur la plateforme e-candidat santé <a href="http://t.univ-reunion.fr/257">http://t.univ-reunion.fr/257</a></p> <p>Date limite d'envoi du dossier en ligne pour les dérogations (<b>formulaire B</b> ou <b>formulaire C</b>) : <b>5 jours après la publication des listes de classement de la PACES</b></p>	
		Autres cas		Nous contacter par le biais du formulaire de contact <a href="http://t.univ-reunion.fr/258">http://t.univ-reunion.fr/258</a> pour une date limite d'examen de votre situation fixée au <b>30 mars 2017</b>

\*Les ressources numériques (podcasts et autres supports) seront accessibles à partir de début août 2017 avec les identifiants communiqués lors de la délivrance de la carte d'étudiant.

\*\*La procédure complémentaire sur le portail Admission Post-Bac n'est pas proposée pour la PACES (L1 Santé) – Université de la Réunion.